



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 103857

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la population libanaise. Le tragique conflit qui se déroule dans ce pays ami de la France ne peut nous laisser insensible. Outre les considérations politiques et militaires propres aux parties en guerre, il est du devoir de la France de faire son maximum pour aider la population libanaise. La diplomatie française a déjà énormément oeuvré pour tenter d'enrayer cette crise, et ce à tous les niveaux concernés du sommet de l'État. Néanmoins, les combats continuent et, aujourd'hui, c'est l'ensemble du territoire libanais qui est frappé : les infrastructures, l'aéroport, les routes, les centrales électriques et, depuis peu, des usines alimentaires. Dans les jours qui viennent, le grand problème sera la question humanitaire. Aussi, il lui demande les mesures que peut prendre la France pour essayer d'instaurer une « trêve humanitaire ».

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103857

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9471